

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L ASSOCIATION DANZ'n CO

Association DANZ'n CO 77 PLAN de New York, 34 970 LATTES

### **Article 1 : Participation aux activités de l'association :**

Une personne souhaitant participer aux activités de l'association DANZ'nCO doit remettre, une fiche individuelle d'inscription dûment remplie, signée, datée et accompagné du règlement correspondant ou le billet électronique, daté et signé, dans le cas d'un règlement en ligne.

Les tarifs et les conditions générales d'adhésion sont disponibles sur le site internet de l'association DANZ'nCO

### **Article 2 : Condition d'accès aux activités :**

L'accès aux cours réguliers est exclusivement réservé aux personnes adhérentes s'étant acquittées du montant de la cotisation correspondant à leur activité.

L'accès aux stages est réservé aux personnes adhérentes ou non adhérentes s'étant acquitté du montant de la participation au dit stage.

L'accès aux soirées est réservé aux personnes adhérentes s'étant acquitté du droit d'entrée à la soirée.

Dans tous les cas l'accès aux activités proposées se fait sous réserve : des places disponibles dans la salle d'activité, de l'équilibre homme et femme (pour les danses de couples), de respecter les règles de sécurité en vigueur, de respecter les règles d'hygiène en rigueur dans un établissement de sport et de loisirs, de respecter les règles de la bienséance liées à la pratique d'activité mixte, de respecter le niveau défini par les professeurs, de respecter les lieux et le matériel pédagogiques, d'arriver dans la salle de cours à l'heure, de respecter les professeurs et le personnel, dans leur travail et leurs personnes, dans les faits et les dires.

Tout adhérent devra en outre faire en sorte de respecter l'action, l'image et la notoriété de l'association ainsi que de l'ensemble des professeurs qui y interviennent, et ne pourra en aucun cas avoir des comportements, propos, qui pourraient leur porter préjudice d'une quelconque manière que ce soit. En outre tout prosélytisme pour des activités organisées par d'autres écoles est proscrit.

Tout adhérent accorde à DANZ'nCO la permission irrévocable d'utiliser et exploiter son image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet du club, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit.

Tout adhérent renonce donc expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de DANZ'nCO qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

### **Article 3 : Règlement et facturation :**

Le règlement peut se faire en espèces, par paiement sur internet (carte bancaire) ou par chèque à l'ordre de DANZ'nCO

Toutes les cotisations sont payables à leur commande. Attention, les abonnements ne sont ni cessibles, ni transférables, ni remboursables.

DANZ'nCO ne pourra être tenu responsable de toute absence aux cours même pour des raisons médicales ou d'incapacité à la personne, et ne pourra donc entraîner le remboursement de l'inscription. La présentation d'un certificat médical ne sera pas valable.

### **Article 4 : Planning des activités :**

Les activités proposées font l'objet d'une programmation allant de mi- Septembre à mi- Juin.

Cependant, l'association DANZ'nCO peut être amenée à modifier ou annuler certaines activités en cours d'années lorsque pour des raisons pédagogiques, techniques ou indépendantes de sa volonté celles-ci ne peuvent être poursuivies.

### **Article 5 : Responsabilités :**

An tout état de causes, la responsabilité de l'association DANZ'nCO à l'égard de l'adhérent ne peut être supérieure, dans sa globalité, au montant payé par l'adhérent à l'association DANZ'nCO dans le cadre des présentes conditions.

### **Articles 6 : Assurances :**

Les activités sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatible avec la pratique de la danse. Il est donc du ressort de l'adhérent de s'assurer de ses aptitudes à la danse avant son inscription. En cas d'apparition de problème de santé l'adhérent ne pourra en aucun cas se retourner contre l'association DANZ'nCO.

Toute inscription d'un enfant de moins de 16 ans doit être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la danse.

l'association DANZ'nCO n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement durant ses heures d'ouvertures.

### **Article 9 : Exclusion :**

En cas de non respect de la loi, des arts 1 à 3 ou des personnes de manière verbale ou comportementale, l'association DANZ'nCO se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement de l'association DANZ'nCO l'adhérent fautif sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

Le 02 aout 2019